

Travailleur en Décontamination (253H) Fiche d'aide à l'examen

L'examen de Travailleur en décontamination (253H) est basé sur les objectifs généraux de rendement, soit les « ensembles de compétences » identifiés dans le registre de la norme de formation pour le métier en question. La norme de formation décrit les compétences et les connaissances requises pour exercer les fonctions du métier. Ces normes ainsi que l'examen ont été élaborés en consultation avec des représentants du métier. La note de passage à l'examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification de l'Ontario est de 70 %. Pour plus d'informations sur la procédure d'examen et la préparation nécessaire, veuillez consulter : [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Pourcentage de questions pour chaque ensemble de compétences faisant partie

Ensemble de compétences	Pourcentage (%) des questions de l'examen
Recourir à des pratiques et à des méthodes de travail sécuritaires	5%
Ériger des enceintes sur le chantier	4%
Nettoyer au préalable les aires de travail	4%
Construire des enceintes pour les aires de travail	10%
Protéger le matériel sensible	2%
Aménager des chambres de décontamination et des chutes à déchets	10%
Retirer et nettoyer des matériaux comportant des matières dangereuses	30%
Effectuer le nettoyage final	10%
Démonter les enceintes et les chambres de décontamination des aires de travail	4%
Procéder au nettoyage après le démontage	5%
Démonter les enceintes sur le chantier	4%
Protéger l'environnement	4%
Mener des inspections de routine	8%
TOTAL	100 %